

COMMUNE DE PIERREFONDS

BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

Le budget de la commune est voté par nature et par chapitre, il est conforme aux orientations budgétaires présentées lors de la commission finances et orientations budgétaires.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	PROP BP
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	326 670,00	295 127,45	336 460,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	624 800,00	606 615,26	592 400,00
014	Atténuations de produits	115 500,00	113 478,00	114 500,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00	0,00	25 000,00
023	Virement à la section d'investissement	31 210,00		169 951,27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 981,84	
65	Autres charges de gestion courante	128 000,00	99 530,88	141 220,00
66	Charges financières	390,00	387,01	0,00
67	Charges exceptionnelles	127 613,24	124 950,58	500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions			5000,00
Totaux dépenses		1 394 183,24	1 242 071,02	1 385 031,27
RECETTES				
002	Résultat d'exploitation reporté	242 113,24		125 258,27
013	Atténuations de charges	11 500,00	11 471,29	4 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		981,84	
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	67 200,00	68 202,06	139 050,00
73	Impôts et taxes	709 970,00	723 595,65	741 593,00
74	Dotations et participations	280 600,00	283 194,72	286 330,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	27 621,97	28 000,00
76	Produits financiers		6,34	
77	Produits exceptionnels	57 800,00	60 142,18	60 800,00
Totaux recettes		1 394 183,24	1 175 216,05	1 385 031,27

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les prévisions budgétaire 2021 du chapitre 011 - Charges à caractère général s'établissent à 336 460 €.

La volonté d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune se confirme. Des économies ont notamment été réalisés sur certains contrats (téléphonie, espaces verts...)

La hausse de 9 760 € s'explique par la réception en mars 2021 de factures de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise pour l'achat des masques au printemps 2020 (12 325 €) ainsi que des prestations d'éclairage public en 2018 (7738.08 €)

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissent à 592 400 € pour 2021, soit une baisse de 5,1 % par rapport aux prévisions 2020.

Cette réduction s'explique par la vacance d'un poste d'agent technique polyvalent au service de la voirie, prévue pour 6 mois minimum. Par ailleurs, des dépenses occasionnées en 2020 (remplacement d'un agent en congé maternité) ne sont plus à prévoir en 2021.

Les prévisions budgétaires de ce chapitre intègrent les contraintes qui s'imposent à la commune telles les augmentations de charges et les avancements d'échelons.

3) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre s'établit à 141 220 € en 2021 contre 128 000 € pour la prévision 2020.

Cette différence s'explique par le départ prévu de la classe de CM2 en classe de mer en juin 2021. La subvention pour le CCAS est stable (10 000€).

4) Charges financières (chapitre 66)

La commune n'a plus d'intérêts de dette.

5) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

En 2020, un montant de 124 113.24 €, relatif au transfert de l'excédent de fonctionnement du budget eau et assainissement à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise avait été provisionné et mandaté.

6) Atténuations de produits (chapitre 014), et amortissements (chapitre 042)

Sur le chapitre 014, l'article 739211- Attributions de compensation, est identique à 2020 et l'article 739223 – Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, a été provisionné pour tenir compte du prélèvement au titre du FPIC.

7) Dotations aux amortissements et provisions

Pour tenir compte de deux contentieux en cours, il est proposé de provisionner une somme de 5.000 € en 2021.

B) LES RECETTES

1) Atténuations de charges (chapitre 013)

Les prévisions budgétaires de ce chapitre pour 2021 sont en baisse par rapport à 2020. Les remboursements des arrêts maladie et des congés maternité et paternité imputés sur cet article seront moins nombreux qu'en 2020, année où un agent titulaire était en congés maternité. Par ailleurs, les remboursements au titre du contrat aidé (P.E.C) du service enfance-jeunesse sont désormais imputés à l'article 74718.

2) Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Le chapitre 70 s'établit à 139 050 € au budget primitif 2021. Cette prévision est en forte hausse par rapport à 2020 mais stable par rapport à 2019. Cette variation en 2020 était une conséquence de la baisse des recettes liées à la crise sanitaire et à la fermeture du groupe scolaire pendant le printemps 2020.

3) Impôts et taxes (chapitre 73)

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera perçue par l'Etat.

Les communes vont percevoir en compensation la part du foncier bâti du département via deux mécanismes :

- un rebasage du taux de foncier bâti de la commune : au taux de foncier bâti 2020 s'ajoutera le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département en 2020, soit un taux de foncier bâti de référence en 2021.
- un recalcul des bases de foncier bâti de la commune afin de tenir compte des différences de bases de FB entre le département et la commune, via un nouveau calcul du coefficient de neutralisation mis en place initialement en 2017 suite à la revalorisation des locaux professionnels. La hausse constatée par rapport aux bases définitives de 2020 provient pour l'essentiel du nouveau calcul du coefficient de neutralisation.

Enfin, un coefficient correcteur du produit de foncier bâti de la commune sera calculé afin de garantir une compensation à l'euro prêt. Il viendra ajuster les produits de foncier bâti de la commune et en particulier la hausse mécanique de la base communale de foncier bâti suite à l'évolution du coefficient correcteur.

	Taux proposés pour 2021	Base prévisionnelle 2021	Produit correspondant
Foncier (bâti)	40.92	2 102 000	860 138
Foncier (non bâti)	43.95	85 700	37 665
TOTAL			897 803

Le coefficient correcteur du produit de foncier bâti de la commune est de 0.744801, soit l'application d'une réduction de 219 128 € pour ajuster la hausse mécanique du produit.

4) Dotations et participations (chapitre 74)

	REALISATION 2020	PREVISION 2021
DGF (7411)	210 276	210 200
Dotation de solidarité rurale (74121)	30 469	30 400
Dotation nationale de péréquation (74127)	9 892	9 800
FCTVA (744)	2 525,55	2 500
Autres communes (74748)	4 021.76	4 800
Allocations compensatrices:		
Taxe d'habitation (74835)	17 660	17 660
Taxe foncière (bâti et non bâti) (74834)	6 022	6 020

De manière générale on assiste à une stabilisation de la DGF et des allocations compensatrices dont bénéficie la commune.

5) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les revenus des immeubles (art 752) sont en légère hausse pour 2021 avec la revalorisation du bail avec TDF.

6) Produits exceptionnels (chapitre 77)

Le compte 7788 correspond essentiellement aux subventions reçues dans le cadre de l'accueil de loisirs, des TAP et du périscolaire. La prévision s'élève à 60 800 €.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	REP BP	PROP BP	PROP BP + REP BP
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		981,84			
10	Dotations, fonds divers et réserves	520 316,85	520 316,85			
16	Emprunts et dettes assimilées	11 100,00	11 089,77			
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	54 500,00	24 494,40		88 600,00	88 600,00
204	Subventions d'équipement versées	10 300,00	7 903,33		10 300,00	10 300,00
21	Immobilisations corporelles	673 530,74	175 228,99	222 806,84	2 229 572,00	2 452 378,84
Totaux dépenses		1 269 747,59	740 015,18	222 806,84	2 328 472,00	2 551 278,84
RECETTES						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	824 497,67			553 620,87	553 620,87
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	31 210,00			169 951,27	169 951,27
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		1 981,84			
10	Dotations, fonds divers et réserves	362 989,92	379 081,61		73 000,00	73 000,00
13	Subventions d'investissement	46 300,00	83 324,93	129 978,00	388 528,70	518 506,70
16	Emprunts et dettes assimilées				1 236 200,00	1 236 200,00
21	Immobilisations corporelles	4 750,00	4 750,00			
Totaux recettes		1 269 747,59	469 138,38	129 978,00	2 421 300,84	2 551 278,84

A) LES DEPENSES

En 2021, les opérations d'investissement sont notamment les suivants :

- Suite des travaux de réhabilitation de l'église avec la réalisation de la tranche optionnelle
- Etudes pour l'aménagement de la rue de l'armistice et du carrefour de Zwingenberg
- Etudes et travaux pour le stationnement des parkings Sabatier
- Premières phases de l'aménagement de la circulation et du stationnement de la commune
- Mise en place du projet de vidéo-protection
- Mise en place de bornes incendie et réservoirs dans le cadre de la gestion des hydrants
- Prévention des coulées de boues
- Travaux d'aménagement de la mairie
- Logiciels mairie
- Divers acquisitions nécessaires à la voirie (panneaux, potelets...)

B) LES RECETTES

Au budget primitif 2021, la section d'investissement est principalement abondée par :

- L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 (article 1068) pour 50 000 €
- Le report de l'excédent d'investissement 2020 (001) pour 553 620,87 €
- Le FCTVA (article 10222) pour 54 000 €
- Les subventions (DRAC, DETR, Département) 518 506,70 €